

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 31 juillet 1876

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (18)

Collation 1 p. (20r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 31 juillet 1876, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/49083>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [31 juillet 1876](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)
Lieu de destination Amiens (Somme)
Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin et sur la liquidation de la communauté de biens : sur les jugements du 14 juillet 1865 et du 14 juin 1868 sur les intérêts [dus à Esther Lemaire].

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Larue, Édouard \(1828-1902\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024

2^e juillet 1868.

Cher Monsieur -

Gauzelet m'envoie des conclusions non comme un projet qu'il livre à notre acapitation, mais comme le développement de l'idée qu'il a émise, et qu'il m'engage à vous soumettre, après dit-il, si j'a quelque idée à en tirer que vous le fassiez faire.

Quant à moi je considère les termes du jugement du 16 Juillet 1868 confirmé par l'arrêt du 10 J. in 1868 comme très explicites pour déterminer sur la question d'intérêt.

Nous recevrez en même

M. Delpech.

Temps que celle-ci une lettre de M. Larue par laquelle il nous demande de renvoyer la minute de l'arrêt afin de voir si l'on n'a pas introduit une erreur de copie qui en fait l'obscurité.

Je suis convenu avec M. Larue que j'allais faire établir un compte de commerçante pour le principal et les intérêts de toutes les valeurs mobilières entrées dans la liquidation partielle, afin de voir si que ce compte produira je cherchais à l'établir de façon à me placer dans les termes des jugements et arrêts.

Votre tout dévoué

Gauzelet